



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL de DRESSAGE 2017 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

LE CALENDRIER :

Dates	Lieux
02/10/2016	VALLANGOUJARD La Chapelle
23/10/2016	VALLANGOUJARD La Chevée
13/11/2016	VIGNY Le Centaure
27/11/2016	BETHEMONT la FORET Le Val Kalypso
12/03/2017	VIGNY Le Centaure
26/03/2017	VALLANGOUJARD La Chevée
23/04/2017	ANDILLY La Forêt
07/05/2017	LIVILLIERS
14/05/2017 A confirmer	A déterminer FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2017 CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PONEYS CLUB – AMATEUR 2017

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de DRESSAGE.

LES EPREUVES :

(Textes de l'année 2016 et changement à parution des règlements DRESSAGE 2017) :

N° Epreuves	ETAGES	TEXTES
N°1	AMATEUR	Amateur 3 imposée A (D3)
N°2	AMATEUR	Amateur 3 préliminaire (D2)
N°3	AMATEUR	Amateur 2 imposée A (C3)
N°4	AMATEUR	Amateur 2 préliminaire (C2)
N°5	CLUB	Club Elite Grand Prix
N°6	CLUB	Club 1 Grand Prix
N°7	CLUB	Club 2 Grand Prix
N°8	CLUB	Club 3 Grand Prix

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition. Il est proposé de programmer hors challenge, les épreuves : Clubs Préliminaires 1 ou 2 ou 3, Amateur 2 Imposé B (C4) Préparatoire, Amateur 3 Imposé B (D4) Préparatoire. Amateur 1 imposée A préparatoire (B3), Amateur 1 imposée B préparatoire (B4).

CAVALIERS QUALIFIES :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

- Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 - Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 - ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
- Participations : Voir règlement FFE Dressage.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

CHEVAUX QUALIFIES :

Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.
Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

TENUE et HARNACHEMENT :

Conforme au règlement de Dressage.
Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter, faute de quoi, ils se verront déclassés.

ENGAGEMENTS et PAIEMENTS :

Montant de l'engagement : Epreuves club : **18. 00 €** épreuve amateur : **21. 00 €**

Les horaires : Communiqués à partir de 12 H 00 la veille du concours.

Date limite d'engagement : Voir ffe.com

Classement par qualificative et par étage :

- Conforme au règlement FFE de l'année en cours,
La base de récompense pour les épreuves clubs est de ¼ du classement, de 1/3 pour les épreuves amateurs.

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats dressage sera appliqué. Si plus de 40 engagés par épreuve, dédoublement par tranche d'âge. Si un cavalier monte 2 chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte.

Pour les remises de prix jour des championnats : Il sera fait 2 remises des prix de l'épreuve plaques et flots des cavaliers classés, ensuite une remise des prix spécifique des cavaliers du Val d'Oise : Plaques, flots, lots.

Classement du Challenge Départemental DRESSAGE 2017 par étage : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2017".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers « hors concours » ne seront validés.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans une série du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, Exception : le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	10 ^{ème} ex	12 ^{ème}	Etc	35 ^{ème}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera la série de l'épreuve.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement.

La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque épreuve club, et de 1^{er} ¼ de chaque épreuve amateur. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevés qui est retenue.

Le classement "Challenge Départemental de Dressage 2017" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2017 est de 1 prix pour 4 partants.

Le classement "Jeunesse" : Le concurrent né en 2005 et après, le mieux classé dans le 1^{er} tiers de l'ensemble des étages.

Challenge DESTRIER COPAM clubs : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : 01/09/2016 annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192